

AVIS DE MISE A DISPOSITION

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

29 avril -03 juin 2019

Par arrêté municipal n° 47 du 26 02 2019, le Maire a engagé la procédure de la 1^{ère} modification simplifiée du PLU dont les modalités de mise à disposition du dossier ont été fixées par délibération du 06 04 2019.

Objet : cette procédure porte notamment sur :

- des ajustements des dispositions réglementaires écrites et graphiques de quelques zones au regard de précisions ou d'un assouplissement des règles de stationnement (V UBa) ; des pentes des toitures (III UB) ; des prospectes (Z.A.C. clôturées de Grézan 1 et 2) ; de stationnement des vélos (V UE) ; pour le passage de la voie urbaine sud (UC, V UB, V UE) ; d'implantation d'équipements d'intérêt collectif (UM), le classement d'un arbre remarquable,
- la correction d'erreurs matérielles : la zone non aedificandi de la D999 (route de Sauve), les extensions des bâtiments existants en NT,
- la retranscription graphique de la protection de la prise d'eau Nîmes Ouest sur le canal BRL.

Durée et dates de la mise à disposition : du lundi 29 avril au lundi 03 juin 2019 inclus sauf jours fériés, soit une durée de 36 jours.

Consultation du dossier : sous format papier et sur un poste informatique dédié, aux services techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes - service Urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sauf jours fériés).

Sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.nimes.fr/index.php?id=511>

Rubrique : Procédures en cours

Les observations du public : pourront être formulées du lundi 29 avril jusqu'au lundi 03 juin 17h selon trois possibilités :

- en les consignait sur un registre ouvert à cet effet, aux services techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes,
- par voie postale à Monsieur le Maire- Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville -30033 Nîmes Cedex 9 en mentionnant en objet « P.L.U.- Modification simplifiée n°1 »,
- par voie électronique à l'adresse : plu1ms@ville-nimes.fr.

Pour toute demande d'information : contacter le Pôle P.L.U. au 04 66 70 75 91. Possibilité d'obtention, pour toute personne à sa demande et à ses frais, la copie du dossier de mise à disposition.

Suite de la procédure : à l'issue de cette mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil Municipal qui adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié tenant compte des avis émis par les PPA et des observations du public.

Mesures de publicité : le présent avis sera affiché en Mairie centrale, aux Services Techniques ainsi que dans les mairies annexes de Courbessac et de Saint Césaire au moins 8 jours avant le début et durant toute la durée de cette mise à disposition. Il sera également publié sur le site internet de la commune www.nimes.fr dans les mêmes délais.